

TERNOIS.- Bilan de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (2012-2017)

Neuf millions d'euros de travaux ont été engagés en cinq ans

■ L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a pris fin en décembre dernier. 380 logements ont eu droit à des aides dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

OPAH. Derrière ce sigle : une réalité économique. Neuf millions d'euros de travaux ont été engagés en cinq ans. La moitié ont été réalisés par des artisans du Ternois.

Le dossier type : 20 000 euros de travaux

1 000 personnes ont pris contact avec INHARI, l'agence chargée d'animer cette opération. Un peu plus de 400 dossiers ont été déposés, et 380 d'entre eux ont bénéficié de subventions par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), entre 35 % et 50 % selon les ressources et les barèmes en vigueur. Pour rappel, les intercommunalités participaient, elles aussi. L'objectif fixé par le pays du Ternois a été atteint à 71 %. Une grosse majorité des dossiers concernaient des propriétaires occupants (40 ont concerné des propriétaires bailleurs). Le taux moyen d'aides a été de 43 % pour les occupants et de 38 % pour les bailleurs. Le dossier type représentait 20 000 euros de travaux. Les chantiers les plus courants étaient des travaux d'isolation, de chauffage ou encore de remplacement de fenêtres. Quatre-vingts dossiers ont été aidés au titre d'une meilleure autonomie



Plus de quatre-vingts dossiers ont été déposés dans le cadre du fonds local de l'énergie, comme chez ce couple de Linzeux. (Photo d'archives)

ou de l'accessibilité pour des personnes en situation de handicap. Le gain énergétique moyen est situé entre 35 % et 40 %. Rappelons que l'un des critères de l'OPAH était d'atteindre au moins 25 % d'économies d'énergie après travaux.

Le pays du Ternois rappelle que les aides de l'ANAH existent toujours, même si l'opération programmée d'amélioration de l'habitat est terminée. À titre d'exemple, pour deux personnes, le plafond des ressources (revenu fiscal de référence) est situé à 27 200 euros. Elles sont cumulables avec d'autres aides (crédit d'impôt, prêt à taux zéro, prime énergie...). Notons encore qu'une nouvelle OPAH pourrait être lancée, à l'échelle du Ternois et

des 7 Vallées (dans le cadre du pôle d'équilibre des territoires ruraux), sans doute en 2019.

Un coup de pouce local

À partir de la fin de l'année 2016, le Ternois complétait ces aides avec le fonds local de l'énergie (FLE), disponible sans conditions de ressources. L'objectif était de permettre à tous de bénéficier d'une aide. 30 000 euros ont été alloués, sur une enveloppe totale de 60 000 euros. «Le reste a été rendu à l'État», précisait Marina Soodts, chef de projet. La mobilisation de la seule moitié de l'enveloppe est liée, selon le pays du Ternois, liée aux contraintes de calendrier dans la réalisation des travaux. Quatre-vingt-trois dos-

siers ont été déposés, «avec une grosse dominante pour des travaux de chauffage», note Rémi Leprêtre, animateur de l'espace info énergie. En moyenne, plus de 350 euros ont été alloués sur chaque dossier par la collectivité. Là encore, même si le FLE n'est plus disponible, vous pouvez encore bénéficier des aides nationales (crédit d'impôt...). Un nouveau dispositif pourrait voir le jour, sans que le calendrier soit connu pour le moment.

Anthony HOYER

Pour tous renseignements :
Rémi Leprêtre
Espace info énergie
Téléphone : 06 12 65 77 22
Courriel :
remi.lepretre@inhari.fr